

	<h1>Conditions générales de vente et de livraison</h1>	U_02_034	00
---	--	-----------------	-----------

1. Généralités

Les conditions générales de vente et de livraison de BENNINGER GUSS AG (conditions générales de vente) font partie intégrante de nos offres, confirmations de commande et contrats ainsi que de nos documents de vente (par ex. brochures publicitaires, catalogues de produits, listes de stock et de prix ainsi que le shop en ligne).

Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliquent exclusivement à tous les produits et services que nous vendons ; c'est la version en cours au moment de la conclusion du contrat qui fait foi. Celle-ci est publiée sur notre site Internet (www.benningerguss.ch).

Les conditions supplémentaires ou divergentes de nos conditions générales de vente, notamment les conditions générales d'achat de l'acheteur, ne s'appliquent que si et dans la mesure où nous les avons acceptées expressément et par écrit.

2. Offres

Les termes et conditions de nos offres dans les documents de vente (y compris le shop en ligne) ainsi que nos offres ont une validité de 6 mois maximum à compter de la date d'émission. Nous nous réservons toutefois le droit de modifier les prix et les délais pour des raisons compréhensibles et de vendre des produits entre-temps.

La commande de l'acheteur est considérée comme une offre de contrat ferme. BENNINGER GUSS AG peut soit déclarer expressément l'acceptation de l'offre de contrat par une confirmation de commande officielle, soit la manifester de manière implicite (par ex. par la livraison de l'objet de la livraison).

3. Prix

Tous les prix s'entendent nets, sans TVA et sans frais d'emballage et de transport. En plus de ces conditions, nous appliquons notre indice BEGU, qui est régulièrement mis à jour et peut également être consulté sur notre site Internet. Celui-ci reflète les fluctuations de nos prix d'achat, qui proviennent de la volatilité du marché, et les communique à nos clients.

Si, entre le moment de la conclusion du contrat et la date de livraison effective, la fabrication et/ou l'approvisionnement des produits commandés augmentent des conditions en raison d'une modification attestée (notamment en ce qui concerne les impôts, taxes, frais, droits de douane, etc. de l'État/des autorités), nous sommes en droit d'indiquer ce surcoût et de le répercuter sur l'acheteur.

Nos prix de vente sont facturés en CHF ou en EUR. Les autres devises sont exclues.

4. Tolérances de quantité

Nous nous efforçons de livrer les produits dans la quantité (nombre de pièces) indiquée dans la commande de l'acheteur. Pour des raisons de fabrication, nous nous réservons toutefois une tolérance de quantité de $\pm 10\%$ pour nos produits fabriqués sur le chantier de moulage automatique Sauf accord explicite contraire, l'acheteur

Créé:	Date:	Validation:	Date:	Page:
J. Beckmann	17.12.2021	E. von Ballmoos	20.12.2021	Page 1 de 5

	<h2>Conditions générales de vente et de livraison</h2>	U_02_034	00
---	--	-----------------	-----------

ne peut pas réclamer des livraisons supérieures ou inférieures de 10 %. La quantité effectivement livrée est facturée. Ceci ne s'applique qu'aux pièces brutes de fonderie.

Dans la mesure du possible, les pièces usinées et les pièces brutes de notre coulée de moyenne et de grande taille sont livrées à l'unité exacte.

5. Délais de livraison

Les dates ou délais de livraison indiqués ou convenus par nous sont des valeurs indicatives et sans engagement. BENNINGER GUSS AG ne conclut pas d'affaires à terme fixe ni d'affaires à expiration au sens de l'art. 102 al. 2 CO.

Nous sommes à tout moment autorisés à effectuer des livraisons partielles et pouvons facturer les livraisons partielles.

Les retards de livraison dus à des événements de force majeure ou à d'autres situations que nous ne pouvons ni prévoir ni justifier et qui compliquent ou rendent impossible la livraison de manière inacceptable (p. ex. pannes ou erreurs de production dans l'usine de livraison, retards de livraison de l'usine de livraison pour d'autres raisons, livraison défectueuse de l'usine de livraison, perturbations et dommages de transport, pannes d'exploitation chez BENNINGER GUSS AG, mesures administratives, etc.) nous autorisent soit à prolonger le délai de livraison de manière appropriée, soit à résilier le contrat. Tous les droits de l'acheteur à des dommages et intérêts qui en résultent sont exclus.

6. Conditions de paiement

Nos factures doivent être réglées par l'acheteur sans déduction, notamment d'escompte, de taxes et de droits de douane, dans un délai de 30 jours nets à compter de la date de facturation, sauf convention contraire.

Si l'acheteur ne respecte pas le délai de paiement convenu, il est en retard de paiement sans mise en demeure et doit s'acquitter d'un intérêt sur les montants échus de 6 % par an. Tous les autres droits issus des art. 107 ss. CO restent réservés.

En cas de non-respect répété du délai de paiement convenu ou de non-respect des obligations de paiement, BENNINGER GUSS AG se réserve le droit d'établir une facture en paiement anticipé lors de la réception de la commande.

La matière livrée reste notre propriété jusqu'au paiement complet (réserve de propriété). L'acheteur accorde à BENNINGER GUSS AG le droit de faire inscrire la réserve de propriété au registre des pactes de réserve de propriété.

Nous refusons par principe tout transfert de créances sur l'acheteur à des tiers sans l'accord écrit de BENNINGER GUSS AG.

Créé:	Date:	Validation:	Date:	Page:
J. Beckmann	17.12.2021	E. von Ballmoos	20.12.2021	Page 2 de 5

	<h2>Conditions générales de vente et de livraison</h2>	U_02_034	00
---	--	----------	----

7. Solvabilité

Si, après la conclusion du contrat, une dégradation de la situation financière de l'acheteur devient évidente pour BENNINGER GUSS AG (p. ex. introduction de mesures d'exécution forcée contre l'acheteur par des tiers, y compris demande d'ouverture d'une procédure de faillite ou d'une procédure comparable à l'encontre de l'acheteur ; l'acheteur engage des négociations avec des créiteurs en vue d'un concordat extrajudiciaire ou d'un sursis de paiement ; l'acheteur dépose une demande de faillite ou une demande de paiement comparable à l'encontre de l'acheteur), BENNINGER GUSS AG ne peut plus honorer ses engagements.) ou si l'acheteur ne remplit pas tout ou partie de ses obligations de paiement, nous sommes en droit de suspendre les livraisons ultérieures à l'acheteur et de ne livrer que contre le paiement des factures ouvertes et échues et/ou de résilier tout contrat en fonction duquel la livraison n'a pas encore été effectuée. Tous les frais et dommages qui en découlent pour nous sont à la charge de l'acheteur.

Nous nous réservons le droit d'exiger un paiement anticipé de l'acheteur suite à un rapport de crédit négatif.

8. Lieu d'exécution, expédition et emballage

Sauf mention contraire dans la confirmation de commande, la livraison EXW INCOTERMS 2020® est convenue. Les conditions de livraison qui s'en écartent sont définies individuellement avec l'acheteur.

L'expédition et la remise se font aux frais et aux risques de l'acheteur. Nous sommes libres de choisir le mode d'expédition et d'emballage le plus approprié aux frais de l'acheteur.

L'annonce par BENNINGER GUSS AG de la disponibilité à l'expédition ou à l'enlèvement est déterminante pour le respect de la date ou du délai de livraison.

Sauf accord contraire, les produits annoncés comme prêts à être expédiés doivent être immédiatement pris en charge par l'acheteur. Les déclarations d'exportation comportent un délai de 4 semaines pour l'exportation. Si l'acheteur laisse passer ce délai, BENNINGER GUSS AG est en droit d'exiger une taxe de CHF 150 pour chaque nouvelle déclaration. Dans le cas où l'acheteur ou son transitaire prend en charge la livraison de la matière mais ne l'effectue pas correctement, il est entièrement responsable de toutes les créances qui en découlent envers BENNINGER GUSS AG.

9. Réclamations pour défauts

L'acheteur est tenu de vérifier la livraison des pièces dès sa réception avec tout le soin nécessaire en ce qui concerne la quantité, les dimensions, la qualité et toutes les propriétés éventuellement garanties (défauts) et de signaler tout défaut ou toute divergence par rapport à la commande au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception de la marchandise par nos soins (réclamation).

Toutes les réclamations doivent nous être adressées par écrit, en indiquant le motif et le moment de la découverte du défaut. L'acheteur doit apporter la preuve que le produit réclamé a effectivement été vendu par nous. S'il se trouve par la suite que le produit réclamé n'a pas été vendu par BENNINGER GUSS AG, nous pouvons exiger de l'acheteur le remboursement des frais qui en découlent (en particulier les frais de transport, de déplacement, de travail et de matériel).

Les dommages dus au transport doivent être signalés immédiatement au transporteur.

Créé:	Date:	Validation:	Date:	Page:
J. Beckmann	17.12.2021	E. von Ballmoos	20.12.2021	Page 3 de 5

	<h2>Conditions générales de vente et de livraison</h2>	U_02_034	00
---	--	----------	----

Nous n'assumons aucune responsabilité pour les frais consécutifs qui peuvent survenir dans le cadre du traitement ultérieur des marchandises livrées par BENNINGER GUSS AG.

10. Responsabilité du produit

BENNINGER GUSS AG est responsable des marchandises livrées dans le cadre des directives légales en vigueur.

11. Outillages / Moyens de production

Dans la situation où BENNINGER GUSS est tenu de fabriquer avec des modèles ou des moyens de production (par ex. plaques modèles, gabarits et boîtes à noyaux) mis à disposition par l'acheteur (ci-après dénommés "outillages"), ceux-ci doivent être envoyés gratuitement à BENNINGER GUSS AG. BENNINGER GUSS AG n'est pas responsable des déviations de mesure qui ont leur origine dans les modèles mis à disposition par l'acheteur.

BENNINGER GUSS AG n'accepte les commandes d'outils que du propriétaire intellectuel (client final) de la construction. Les livraisons à des tiers à partir d'un tel outil sont exclues, à moins que nous ne recevions une déclaration d'accord écrite du propriétaire de l'outil. Nous considérons l'acheteur de l'outil comme propriétaire du modèle, ainsi que les entreprises qui lui sont liées (sociétés du groupe).

BENNINGER GUSS AG peut exiger que l'acheteur récupère ses outils à tout moment. S'il ne donne pas suite à une telle demande dans un délai de 3 mois, BENNINGER GUSS AG est en droit de les lui renvoyer à ses frais. Les frais d'entretien et les modifications demandées sont à la charge de l'acheteur.

BENNINGER GUSS AG stocke gratuitement pour l'acheteur les outils et les moyens de production dans le cadre de la production répétitive de pièces de fonderie. Si un produit n'a pas été commandé depuis plus de deux ans, BENNINGER GUSS AG se réserve le droit de demander par écrit à l'acheteur de venir chercher ses outils. Si l'acheteur ne donne pas suite à cette demande dans un délai de 6 semaines, BENNINGER GUSS AG est en droit de détruire les outils.

12. Spécifications techniques / normes

Toutes les données techniques et les caractéristiques décrites des produits dans nos documents de vente ainsi que dans la shop en ligne sont des valeurs indicatives et non des caractéristiques garanties. Nous nous réservons le droit de procéder à tout moment à des modifications, y compris en ce qui concerne les dimensions. La garantie de certaines propriétés et de la conformité d'un produit à un usage particulier nécessite dans tous les cas un accord écrit spécifique avec nous. Dans la mesure où elles sont applicables, les normes pertinentes (par ex. ISO, EN, DIN, VSM, SIA, etc.) s'appliquent à la qualité de la marchandise, aux tolérances dimensionnelles et quantitatives et autres. Les conditions spéciales des fournisseurs restent réservées.

Créé:	Date:	Validation:	Date:	Page:
J. Beckmann	17.12.2021	E. von Ballmoos	20.12.2021	Page 4 de 5

	Conditions générales de vente et de livraison	U_02_034	00
---	--	-----------------	-----------

13. Garantie et compensation des dommages

Nous réparons les produits présentant des défauts confirmés ou créditions la valeur facturée, selon notre choix. Les autres droits liés aux défauts sont expressément exclus.

Sauf accord exprès contraire (ou obligation légale), le délai de garantie pour les produits que nous vendons est de 24 mois à compter de la date d'émission de notre bon de livraison.

BENNINGER GUSS AG est responsable envers l'acheteur uniquement pour les dommages directs causés par négligence grave ou par intention en lien avec nos produits livrés. Toutes les autres prétentions en dommages et intérêts pour des dommages directs et indirects ainsi que les dépenses occasionnées à l'acheteur au sens de l'art. 208 al. II CO sont entièrement exclues. La responsabilité de BENNINGER GUSS AG est notamment exclue pour tous les dommages directs et indirects qui ne sont pas dus à des produits défectueux, mais par exemple à des raisons qui échappent à notre contrôle et dont nous ne sommes pas responsables, comme un stockage, un transport, un traitement et/ou un usinage inappropriés, le non-respect des instructions du fabricant/des instructions de montage, etc.

L'acheteur est responsable envers BENNINGER GUSS AG du fait que ses spécifications, plans et documents techniques relatifs à sa construction ainsi que toutes les autres prestations mises à disposition sont libres de droits de protection de tiers. Il libère BENNINGER GUSS de toutes les revendications correspondantes de tiers.

14. Activités de conseil

Tous les conseils, recommandations, renseignements, etc. de BENNINGER GUSS AG en rapport avec l'utilisation ou l'aptitude de produits ("renseignements") sont donnés sans engagement. Nous n'assumons aucune responsabilité ou garantie pour l'exactitude des renseignements. Les renseignements ne constituent pas non plus des propriétés garanties des produits. Nous ne sommes donc pas responsables des dommages résultant de renseignements éventuellement inexacts ou faux, sauf en cas de preuve d'une faute grave.

15. Protection des données

En phase préparatoire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat, BENNINGER GUSS AG peut échanger des données du client avec les autorités, les banques, ainsi qu'avec des entreprises chargées du recouvrement de dettes ou de renseignements sur le crédit, ou leur transmettre des données, si cela est nécessaire pour vérifier la solvabilité ou faire valoir des créances.

16. Droit applicable et juridiction compétente

Le for exclusif pour l'acheteur et le fournisseur est le siège de BENNINGER GUSS à Uzwil. Le contrat est soumis au droit matériel suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

Si une disposition de ces conditions ou la partie d'une disposition est ou devient invalide, les autres dispositions ou la partie restante de la disposition restent valables.

La version en langue française de cette traduction ne constitue qu'une traduction de la version en langue allemande. En cas de contradiction entre les deux versions linguistiques, la version allemande prévaut.

Créé:	Date:	Validation:	Date:	Page:
J. Beckmann	17.12.2021	E. von Ballmoos	20.12.2021	Page 5 de 5